



Litige avec mon ex proprietaite

Par **Chrystoune1**, le **11/10/2017 à 14:41**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Mon ex propriétaire à signer mon état des lieux avec l'agence ne voulant pas me redonner ma caution il a été assigné et l'a rendue et aujourd'hui il veut porter plainte pour vol de bois valeur soit disant de 400 euros si on lui rembourse pas alors que je lui est rien pris et je lui doit rien il invente différentes histoires un coup j'aurais voler du bois à sa mère qui est morte depuis plus de 10 ans ou j'aurais abattu un arbre et garde le bois .et sans compter qu'il se permet de dire que ma conjointe est alcoolique alors qu'elle a eut une tumeur au sein que faire?
MERCI marque de politesse[smile4]

Par **nihilscio**, le **11/10/2017 à 15:03**

Bonjour,
Vous ne pouvez empêcher quelqu'un de porter plainte. Mais vous pouvez répondre en portant plainte pour dénonciation calomnieuse.